

Comment les entreprises sont-elles organisées et gouvernées ?

Entreprises : organisations productives réalisant une production marchande ou non marchande.

Entrepreneur : au sens large du terme, toute personne qui rassemble des ressources et les engage pour mener à bien un projet économique.

Statut juridique : ensemble des droits et obligations de l'entreprise selon sa catégorie juridique.

Cycle de vie de l'entreprise : étapes de la création et du développement d'une entreprise.

Culture d'entreprise : ensemble de connaissances, de normes, de valeurs partagées par les membres d'une entreprise, qui créent une identité et un sentiment d'adhésion.

Parties prenantes : agents économiques qui jouent un rôle direct ou indirect dans l'entreprise, ou sont concernés par ses activités (ex : actionnaires, salariés, fournisseurs, clients, pouvoirs publics...)

Actionnaire : personne physique ou morale qui apporte du capital à une entreprise et en devient partiellement propriétaire.

Manager : individu chargé de prendre des décisions ou de diriger l'entreprise.

Syndicats : organisation de salariés ou d'employeurs, chargée de défendre leurs intérêts.

Gouvernance : Mode d'arbitrage entre les intérêts contradictoires des différentes parties prenantes, internes et externes à l'entreprise, et sources éventuelles de contre-pouvoirs.

Gouvernance managériale ou partenariale (stakeholder) : quand les dirigeants ont la plus grande part du pouvoir

Gouvernance actionnariale (shareholder) : exercice du pouvoir par les actionnaires.

Grève : action collective encadrée juridiquement, qui consiste à cesser le travail pour défendre des intérêts.

Conflits : opposition entre personnes ou entre groupes sociaux sur des enjeux économiques, politiques ou sociaux.

Coopération : Action de participer (avec une ou plusieurs personnes) à une action commune.

Hiérarchie : mode d'organisation qui classe les personnes selon des échelons subordonnés les uns aux autres, chaque échelon correspondant à un degré de pouvoir supérieur à celui de l'échelon immédiatement inférieur.

Centralisation / décentralisation des décisions : La centralisation correspond à une situation où les décisions d'une entreprise sont prises sur une base hiérarchique, tandis que la décentralisation est une situation dans laquelle les acteurs de l'entreprise disposent d'un certain degré d'autonomie dans la prise de décision.

Propriétaires / actionnaires : Détenteurs des parts du capital social d'une entreprise, qui peuvent donc en percevoir les bénéfices et qui peuvent participer au choix des dirigeants ou des grandes décisions stratégiques. Dans le cadre d'une société anonyme, ces parts sont des actions, et les propriétaires sont appelés actionnaires.